



# ECHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 10 MARS 2021

## RÉENCHANTER LES COURS D'ÉCOLES PAR LA NATURE

 VILLE DE  
LYON | 4<sup>e</sup>

### **RÉENCHANTER LES COURS D'ÉCOLES PAR LA NATURE**

La végétalisation des cours d'écoles et des crèches est stratégique. Cela participe au développement de la nature en ville, et ce sera aussi bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature tout en offrant un nouveau support pédagogique. Cette nature permettra également d'apporter de l'ombrage, de la fraîcheur, d'améliorer le confort thermique des cours et des bâtiments scolaires et des structures de petite enfance, et contribuera à améliorer la qualité de l'air.

Présentation du rapport sur la végétalisation des cours d'écoles, par Laura Arnod, adjointe aux affaires scolaires, et le débat qui a suivi, lors du Conseil d'arrondissement du 4<sup>e</sup> du 10 mars 2021.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4<sup>e</sup> du 10 mars 2021.](#)

**Prochain Conseil d'arrondissement : 12 mai 2021 à 18h.**

[A suivre sur la chaîne Youtube de la mairie du 4<sup>e</sup>.](#)

## **LAURA ARNOD, rapporteur :**

« Cette présente délibération concerne le projet de végétalisation tant attendue par les familles, les équipes pédagogique et également les enfants, de végétalisation et de désimperméabilisation des cours d'écoles et des crèches.

La Ville de Lyon souhaite mettre en œuvre un plan pluriannuel de végétalisation des cours d'écoles et des lieux d'accueil du jeune enfant au cours du mandat 2020 / 2026 conformément au projet politique porté par le nouvel exécutif.

Ce projet est stratégique pour la collectivité. Il participe au développement de la nature en ville, la somme de végétalisation des cours d'écoles et des structures petite enfance contribuant à l'augmentation du volume végétal à l'échelle de la Ville. Il sera bien sûr aussi bénéfique aux enfants en favorisant un contact quotidien avec la nature tout en offrant un nouveau support pédagogique.

Réenchanter les cours par la nature sera donc aussi un moyen de donner envie aux enfants de mieux la protéger tout au long de leur vie. L'enfance est également une période qui permet d'inspirer les familles et les adultes en général, notamment les sensibiliser à l'importance de la transition écologique et au fait que chacun doit prendre sa part dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Le contact régulier et prolongé avec la nature, est aussi synonyme de nombreux bienfaits pour le bien-être et le développement de l'enfant.

Les aménagements qui sont fait dans les cours d'école seront aussi l'occasion de repenser l'équilibre dans les usages des espaces, le développement de nouveaux supports de jeux permettront aussi à l'imaginaire des enfants de se déployer dans leurs précieux moments de récréation.

Cette nature permettra également d'apporter de l'ombrage, de la fraîcheur, d'améliorer le confort thermique des cours et des bâtiments scolaires et des structures de petite enfance, et contribuera à améliorer la qualité de l'air. La volonté est également de désimperméabiliser les sols pour favoriser une infiltration des eaux pluviales à la parcelle, et ces travaux seront menés avec différents partenaires notamment on peut noter l'Agence de l'eau. La plantation des arbres, des arbustes, mais aussi des couverts végétaux participent également au développement de la biodiversité.

Ces espaces seront conçus en concertation avec tous les usagers équipes éducatives, enfants, parents enfants bien sûr et tous les agents travaillant dans les écoles. Cela permettra de favoriser à la fois leur appropriation, des usages apaisés et la gestion partagée et durable de ces changements.

Certains projets seront accompagnés par les structures spécialisées dans la concertation et l'aménagement paysager. Les réalisations seront planifiées annuellement par les Adjointes à l'éducation et à l'enfance, en lien avec les élus d'arrondissement.

L'ensemble de ces réalisations représentent un montant d'investissement global d'environ 20 millions d'euros entre 2021 et 2026 dont 15 M€ pour les écoles et 4.5 M€ pour les crèches. Les écoles seront priorisées en fonction de différents critères comme la présence ou non de végétaux ou existants, la chaleur dans la cour, l'implication des acteurs précités. Et bien sûr la faisabilité technique des opérations. Les opérations vont être réalisées sous maîtrise d'ouvrage des directions techniques de la Ville de Lyon, sous l'autorité fonctionnelle des Directions de l'éducation et de l'enfance et en lien avec les services et acteurs experts ou conseils. »

**ANNE PELLET :**

« J'avais juste une question. On a tous appris pendant la campagne électorale à dire ce mot, «désimperméabilisation » sans bugger. Et je vois qu'on le maîtrise bien, ce n'est pas évident à dire ! Bien sûr qu'on est très favorable à ce genre de changements qui sont nécessaires, notamment quand on se rapproche de ces îlots de chaleurs très forts que peuvent constituer ces cours d'écoles. J'avais une question sur le type de revêtement. Quand vous désimperméabilisez, vous remettez la terre à nue ou vous avez des solutions qui sont différentes et qui permettent d'autres propositions pour les parents et la manière dont ils vont récupérer leurs enfants le soir ? Parce qu'il y a aujourd'hui des revêtements modernes et innovants qui permettent de laisser passer l'eau et qui parfois même récupèrent la chaleur qu'on peut réinjecter dans les circuits. »

**LAURA ARNOD :**

« Oui bien sûr. Il y a plusieurs cas de figure. On aura bien sûr des cours avec un pourcentage de couvert végétaux quand c'est possible. Cela dépend de la taille de la cour, du nombre d'élèves, du piétinement, du cheminement qui sera possible sur ces espaces. Après il existe aussi des revêtements qui permettent le passage, l'infiltration de l'eau. Chaque cour étant différente, chaque usage étant différent, ce sera différentes possibilités de mise en œuvre sur les cours. »

**Objet :** Lancement des opérations «Plan de végétalisation et désimperméabilisation des cours d'écoles 2021-2026» et « Végétalisation et projet espace nature Enfance 2021-2026».

**4-21-1926-95 : Rapporteur : LAURA ARNOD**

Rapport adopté à l'unanimité.